

## FICHE INTENDANCE

### RESTAURANT SCOLAIRE, CAFETERIA ET INTERNAT

Chaque élève du lycée doit obligatoirement être muni de la carte jeune région. Il doit en faire la demande en ligne en se connectant sur le site Jeune de la Région Occitanie: [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr). La carte sera envoyée par la Région au domicile de l'élève.

La carte jeune région reste valable durant toute la scolarité de l'élève et permet d'accéder au restaurant scolaire et à la cafeteria.

Internat : Le montant du forfait annuel de l'internat est de 1355 €, cela comprend le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée. Une facture sera adressée aux familles au début de chaque trimestre. Le montant de ce forfait est actualisé chaque année au 1er janvier. La demande d'internat doit être faite par écrit lors de l'inscription.

Accès au restaurant scolaire : les élèves, à l'exception des internes, bénéficient d'un régime de demi-pension au ticket (c'est-à-dire 1 repas consommé = 1 repas payé). Le prix du repas est fixé à 4€.

Le restaurant scolaire est accessible à tous les élèves à condition que leur badge soit alimenté de 4€ et que le repas soit réservé avant 10h30.

Les repas doivent être payés d'avance en rechargeant la carte jeune région par exemple par tranche de 10 repas. Aucune réservation ne sera possible si le badge n'est pas alimenté.

Différents modes de paiement vous sont proposés :

- paiement sur internet à partir de votre espace famille (une note explicative vous sera adressée à la rentrée)
- espèces ou CB sur la borne interactive placée à l'entrée du lycée
- chèque à l'ordre « l'Agent comptable du lycée Georges-Frêche » à déposer à l'intendance.

Il est strictement interdit d'introduire de la nourriture venant de l'extérieur au restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire est accessible de 11h30 à 13h15.

Il est interdit de prêter sa carte à quelqu'un d'autre pour accéder au restaurant scolaire. Il est impératif d'avoir sa carte sur soi.

Réservation des repas : pour permettre au Chef de cuisine de maîtriser les flux d'effectifs et de réduire le gaspillage, les usagers du restaurant scolaire doivent réserver leur repas **avant 10h30 le matin** sur l'une des bornes installées dans le lycée.

Cafétéria : La carte jeune région peut également servir de moyen de paiement à la cafétéria. Des boissons chaudes ou froides, des viennoiseries, des sandwichs et salades sont proposés aux élèves de 7h45 à 15h30.

Restaurant d'initiation : les repas consommés au restaurant d'initiation, par les élèves jouant le rôle de client, sont facturés 4€ prélevés sur la carte jeune région préalablement alimentée.

Nom de l'élève : ..... Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date : .....

Signature : .....

## CAISSE DE SOLIDARITE

Chaque famille est invitée à déposer **un chèque de 10 €** (ou plus selon ses moyens) à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée Georges-Frêche » qui permettra d'alimenter la caisse de solidarité du lycée. Elle est également alimentée par les dons que les clients des restaurants et de l'hôtel pédagogique ou bien les visiteurs peuvent faire au lycée.

Cette caisse de solidarité peut venir en aide aux élèves et familles en difficulté.

## RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- cette fiche remplie
- un chèque (facultatif) de 10 € ou plus pour la caisse de solidarité (à l'ordre de « l'Agent comptable du Lycée Georges-Frêche » - merci de noter le nom de l'élève au dos du chèque)